Votre Contrat Entreprise

Service Client
CS 50003
59897 LILLE CEDEX 9
Tél : 0 825 317 317 (0,18 € /mn)

gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr
www.swisslife.fr

SwissLife
Prévoyance et Santé

Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital de
EUR 150.000.000

Entreprise régie par
le code des assurances
322.215.021 RCS Nanterre

No Contrat : 018282179
Adhésion : 047832127
No Client : GF074186
MADAME SOPHIE DUCLAUX
27B CLOS DES OLIVIERS
3 RUE DU MED GEN PAUL GRAUWIN

34500 BEZIERS

TILENCIA
40 RUE ALEXANDRE DUMAS
75011 PARIS

Le 25 Février 2025

CERTIFICAT D'ADHESION

REGIME COLLECTIF SWISSLIFE SANTE ENTREPRISES CCN + BET (Syntec)

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous remettre votre certificat d'adhésion au contrat Swisslife CCN+ BET (Syntec) conforme aux obligations conventionnelles de la branche professionnelle Bureaux d'études techniques, IDCC n° 1486, souscrit par votre entreprise TILENCIA au profit de la catégorie de personnel dont vous relevez et rappelée ci-dessous.

Ce document précise les garanties et prestations pour lesquelles vous et les bénéficiaires énoncés êtes assurés.

Date d'effet de l'adhésion		24/02/2025
Collège		L'ensemble des collaborateurs de votre entreprise relevant de la catégorie : Personnels cadres et assimilés Art 2-1 et 2-2 de l'ANI du 17/11/2017 et personnel intégré à la catégorie cadre par convention
Garanties		
	- Type	Santé
	- Nature	Les garanties du contrat s'inscrivent dans le cadre des dispositions législatives relatif aux contrats d'assurance complémentaire santé dits "contrats responsables" définis à l'article L.871-1 du Code de la Sécurité sociale et aux garanties minimales prévues par l'article L.911-7 du Code de la Sécurité sociale.
	- Descriptif	- Garantie obligatoire pour le salarié - Garantie obligatoire pour ses ayants droit
Mode de paiement		Les cotisations sont dues par l'entreprise contractante trimestriellement à terme échu.

TPG00230/ 9/39136287/26022025

Votre Contrat Entreprise

Service Client
CS 50003
59897 LILLE CEDEX 9
Tél : 0 825 317 317 (0,18 € /mn)

gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr
www.swisslife.fr

SwissLife Prévoyance et Santé

Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital de
EUR 150.000.000

Entreprise régie par
le code des assurances
322.215.021 RCS Nanterre

CERTIFICAT D'ADHESION

Votre n° d'adhésion : **047832127**
Votre identifiant personnel : **GF074186**

Liste des bénéficiaires

Bénéficiaire(s)*	Qualité	Date de naissance	Date d'entrée	N°sécurité sociale
DUCLAUX SOPHIE	Assuré Principal	23/03/1982	24/02/2025	282036928606074

* sous réserve du paiement de la cotisation correspondante et répondant à la définition de personnes à charge telle que précisée dans la notice d'information au contrat, jointe en annexe.

TPG00230/ 9/39136287/26022025

Votre Contrat Entreprise

Service Client
CS 50003
59897 LILLE CEDEX 9
Tél : 0 825 317 317 (0,18 € /mn)

gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr
www.swisslife.fr

SwissLife
Prévoyance et Santé

Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital de
EUR 150.000.000

Entreprise régie par
le code des assurances
322.215.021 RCS Nanterre

CERTIFICAT D'ADHESION

Votre n° d'adhésion : **047832127**
Votre identifiant personnel : **GF074186**

GARANTIES ASSUREES ET MONTANT DES PRESTATIONS

COMPLEMENTAIRE SANTE

ACTES	MONTANT DES PRESTATIONS
GARANTIE DE BASE HB70 DB70 OB70 MB70 P0	
Prestation exprimée en % des Tarifs de Convention y compris Sécu	te Sociale
HOSPITALISATION Y COMPRIS MATERNITE	
. Honoraires dans le cadre de l'OPTAM ou l'OPTAM-CO	
- Chirurgie, Obstétrique	225 %
- Anesthésie	225 %
. Honoraires hors OPTAM ou OPTAM-CO	
- Chirurgie, Obstétrique	200 %
- Anesthésie	200 %
. Forfait journalier hospitalier (1) durée illimitée	Rbt intégral
. Frais de séjour	200 %
. Transport du malade accepté par la Sécurité sociale	100 %
. Chambre particulière - par jour durée illimitée	50 €
. Frais d'accompagnement - à tout âge - par jour durée illimitée	45 €
. Frais de télévision pendant 15 jours - par événement par jour	5 €
. Forfait par maternité ou adoption - par enfant	100 €
. Forfait actes lourds	Rbt intégral

En cas d'hospitalisation ou d'immobilisation à domicile, pensez à vos garanties d'assistance (cf.bloc de garanties Assistance ci-dessous). De la garde des enfants de moins de 16 ans au portage de médicaments, ces services sont là pour vous accompagner.

DENTAIRE	
. Soins et prothèses 100% santé *	
Actes prothétiques entrant dans le cadre du panier de soins 100% santé * sans reste à charge pour l'assuré (classe à remboursement renforcé) (a)	Rbt intégral
. Soins	
Soins dentaires, prophylaxie, parodontologie, prévention remboursés par la Sécurité sociale	175 %
Inlays - onlays remboursés par la Sécurité sociale hors cadre du panier de soins 100% santé * et entrant donc dans le champ des paniers honoraires modérés (a) ou libres	175 %
. Prothèses	
Actes prothétiques remboursés par la Sécurité sociale hors cadre du panier de soins 100% santé * et entrant donc dans le champ paniers honoraires modérés (a) ou libres	
- Dents du sourire	275 %
- Dents du fond de bouche	200 %
- Inlay cores	150 %
. Orthodontie	
Orthodontie remboursée par la Sécurité Sociale par semestre	275 %
. Actes dentaires non remboursés par la Sécurité sociale	
Implantologie par an et par bénéficiaire	500 €
Prothèses par an et par bénéficiaire	150 €

Avec le Forfait Prévention santé, bénéficiez d'actes de prévention dentaires pris en charge à 50% de la dépense dans la limite du forfait annuel.

TPG00230/ 9/39136287/26022025

Votre Contrat Entreprise

Service Client
CS 50003
59897 LILLE CEDEX 9
Tél : 0 825 317 317 (0,18 € /mn)

gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr
www.swisslife.fr

SwissLife
Prévoyance et Santé

Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital de
EUR 150.000.000

Entreprise régie par
le code des assurances
322.215.021 RCS Nanterre

CERTIFICAT D'ADHESION

Votre n° d'adhésion : **047832127**
Votre identifiant personnel : **GF074186**

GARANTIES ASSUREES ET MONTANT DES PRESTATIONS

COMPLEMENTAIRE SANTE

ACTES	MONTANT DES PRESTATIONS
OPTIQUE	
. Equipements 100% santé * :	
Equipement (1 monture et 2 verres) entrant dans le cadre du panier de soins 100% santé (classe à prise en charge renforcée) (a) (b) - Renouvellement tous les 2 ans (c) :	
- Un équipement de 2 verres de classe A + monture de classe A	Rbt intégral
- Une monture de classe B (associée à 2 verres de classe A)	
Adulte	100 €
Enfant	80 €
. Equipements Adulte/Enfant hors 100% santé *	
Equipement (1 monture et 2 verres) entrant dans le cadre du panier libre (b) - Renouvellement tous les 2 ans (c) :	
. ADULTE (forfait par verre)	
Verres unifocaux, sphériques	
- Sphère de -6 à +6	80 €
- Sphère de -6,25 à -12 ou de +6,25 à +12	90 €
- Sphère de < -12 ou > +12	100 €
Verres unifocaux, sphéro-cylindriques	
- Cylindre <= +4, sphère de -6 à 0	90 €
- Sphère > 0 et (Sphère et cylindre) <= +6	90 €
- Sphère > 0 et (Sphère et cylindre) > +6	90 €
- Cylindre <= +4, sphère < -6	100 €
- Cylindre > +4, sphère de -6 à 0	110 €
- Cylindre > +4, sphère < -6	120 €
Verres multifocaux ou progressifs sphériques	
- Sphère de -4 à +4	140 €
- Sphère de < -4 ou > +4	150 €
Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques	
- Cylindre <= +4, sphère de -8 à 0	160 €
- Sphère > 0 et (Sphère et cylindre) <= +8	160 €
- Sphère > 0 et (Sphère et cylindre) > +8	170 €
- Cylindre > +4, sphère de -8 à 0	170 €
- Sphère de < -8	170 €
Monture	100 €
. ENFANT (forfait par verre)	
Verres unifocaux, sphériques	
- Sphère de -6 à +6	50 €
- Sphère de -6,25 à -12 ou de +6,25 à +12	85 €
- Sphère de < -12 ou > +12	90 €
Verres unifocaux, sphéro-cylindriques	
- Cylindre <= +4, sphère de -6 à 0	60 €
- Sphère > 0 et (Sphère et cylindre) <= +6	60 €
- Sphère > 0 et (Sphère et cylindre) > +6	80 €
- Cylindre <= +4, sphère < -6	90 €
- Cylindre > +4, sphère de -6 à 0	100 €
- Cylindre > +4, sphère < -6	110 €
Verres multifocaux ou progressifs sphériques	
- Sphère de -4 à +4	115 €
- Sphère de < -4 ou > +4	125 €
Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques	
- Cylindre <= +4, sphère de -8 à 0	135 €
- Sphère > 0 et (Sphère et cylindre) <= +8	135 €
- Sphère > 0 et (Sphère et cylindre) > +8	145 €
- Cylindre > +4, sphère de -8 à 0	145 €
- Sphère de < -8	145 €
Monture	80 €

TPG00230/ 9/39136287/26022025

Votre Contrat Entreprise

Service Client
CS 50003
59897 LILLE CEDEX 9
Tél : 0 825 317 317 (0,18 € /mn)

gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr
www.swisslife.fr

SwissLife
Prévoyance et Santé

Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital de
EUR 150.000.000

Entreprise régie par
le code des assurances
322.215.021 RCS Nanterre

CERTIFICAT D'ADHESION

Votre n° d'adhésion : **047832127**
Votre identifiant personnel : **GF074186**

GARANTIES ASSUREES ET MONTANT DES PRESTATIONS

COMPLEMENTAIRE SANTE

ACTES	MONTANT DES PRESTATIONS
. Autres prestations:	
Lentilles remboursées par la Sécurité sociale	100 %
+ Forfait lentilles remboursées ou non par la Sécurité sociale	
Forfait par an et par bénéficiaire	100 €
Chirurgie réfractive	
Forfait par oeil par an et par bénéficiaire	600 €
Accédez à certains équipements supplémentaires sans reste à charge avec l'Offre Carte Blanche-Prysme chez les opticiens du réseau Carte Blanche (sous conditions d'éligibilité).	
SOINS COURANTS	
. Honoraires médicaux dans le cadre de l'OPTAM ou l'OPTAM-CO	
- Médecin généraliste	125 %
- Médecin spécialiste	225 %
- Radiologie - Imagerie - Echographie	100 %
- Actes de spécialité et actes techniques médicaux (ATM)	150 %
. Honoraires médicaux hors OPTAM ou OPTAM-CO	
- Médecin généraliste	105 %
- Médecin spécialiste	200 %
- Radiologie - Imagerie - Echographie	100 %
- Actes de spécialité et actes techniques médicaux (ATM)	130 %
. Honoraires paramédicaux	125 %
. Analyses et examens de laboratoires	125 %
. Consultations non remboursées par la Sécurité sociale	
Médecines douces (ostéopathie, chiropractie, acupuncture, homéopathie, phytothérapie, sophrologie, mésothérapie, psychologue, psychomotricien, tabacologue) et auxiliaires médicaux (pédicurie-podologie, psychomotricité, ergothérapie, diététique) ou toute autre pratique si prescrite sur ordonnance par un médecin	
Forfait par acte (maxi 5 par an et par bénéficiaire)	30 €
. Médicaments	
Médicaments remboursés par la Sécurité sociale (2)(3)	100 %
Médicaments prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	
Forfait par an et par bénéficiaire	30 €
. Matériel médical	
Appareillage et prothèses médicales (hors aides auditives et optique)	175 %
. Forfait prévention santé	
Prise en charge de 50 % des dépenses de prévention non remboursées par la Sécurité sociale listées au contrat	
Forfait par an et par bénéficiaire	50 €
Vous ne pouvez pas obtenir de rendez-vous rapidement avec votre médecin ou souhaitez simplement un conseil médical, pensez à la téléconsultation (cf. bloc de garanties Assistance ci-dessous).	
AIDES AUDITIVES (d)	
. Equipements 100% santé * :	
Aides auditives remboursées par la Sécurité sociale de Classe 1 entrant dans le cadre du panier de soins 100% santé * (classe à remboursement renforcé) (a) (e)	Rbt intégral
. Equipements hors 100% santé * :	
Aides auditives remboursées par la Sécurité sociale hors panier de soins 100% santé * (Appareil de classe 2 à prix libre)	100 %
+ forfait prothèse auditive remboursée par la Sécurité sociale	450 €
Accessoires, piles, entretien et réparations remboursés par la Sécurité sociale	100 %
En choisissant librement un audioprothésiste du réseau Carte Blanche, vous avez accès à des équipements à des tarifs modérés et de qualité.	

TPG00230/ 9/39136287/26022025

Votre Contrat Entreprise

Service Client
CS 50003
59897 LILLE CEDEX 9
Tél : 0 825 317 317 (0,18 € /mn)

gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr
www.swisslife.fr

SwissLife
Prévoyance et Santé

Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital de
EUR 150.000.000

Entreprise régie par
le code des assurances
322.215.021 RCS Nanterre

CERTIFICAT D'ADHESION

Votre n° d'adhésion : **047832127**
Votre identifiant personnel : **GF074186**

GARANTIES ASSUREES ET MONTANT DES PRESTATIONS

COMPLEMENTAIRE SANTE

ACTES	MONTANT DES PRESTATIONS
Assistance	Oui

Sur simple appel (n° d'appel et n° de convention indiqués dans la convention d'assistance), de nombreux services sont accessibles pour vous aider ainsi que vos proches notamment dans les cas suivants:
- hospitalisation ou immobilisation au domicile
- décès d'un bénéficiaire
- grossesse ou projet de procréation médicalement assistée
- accompagnement en cas de dépendance d'un proche parent
- indisponibilité de votre médecin, téléconsultation

Carte blanche	Oui

Les garanties du contrat décrites ci-dessus respectent l'ensemble des conditions du cahier des charges des contrats dits "responsables et solidaires" mentionnées à l'article L.871-1 du Code de la Sécurité sociale et ses textes réglementaires d'application dont les articles R.871-1 et 2 du même code. Les contrats SwissLife s'adapteront donc automatiquement aux évolutions législatives et règlementaires liées aux contrats "responsable".
Vos garanties prévoient le remboursement de vos dépenses de santé occasionnées à la suite d'une maladie, d'un accident ou d'une maternité ayant donné lieu à un remboursement de la Sécurité sociale. Certains frais non pris en charge par la Sécurité sociale peuvent donner lieu à une participation au titre du contrat à la condition qu'il en soit fait mention dans le tableau de garanties ci-dessus.
Lorsqu'elles ne sont pas évoquées sous la forme "Remboursement intégral" (ou Rbt intégral), les garanties sont exprimées sous la forme de forfait (en euro), du remboursement du TM (Ticket modérateur) ou en pourcentage des bases de remboursement de la Sécurité sociale incluant le remboursement de celle-ci. Elles s'entendent toujours dans la limite des frais réellement engagés, des "Prix Limites de Ventes" (PLV) et "Honoraires Limites de Facturation" (HLF) déterminés par la réglementation en vigueur.(a)
Les actes de prévention définis par l'arrêté du 8 juin 2006 sont remboursés à hauteur du ticket modérateur.
Lexique :
Ss : Sécurité sociale
Bénéficiaire : personne au profit de laquelle est conclu le contrat santé et qui reçoit à ce titre les prestations prévues.
Rbt Intégral : Remboursement Intégral
"Par an" s'entend par année d'assurance à compter de la date d'adhésion au contrat sauf cas prévus aux renvois (c) et (d).
Equipement : 2 verres + monture
(1) Hors régime Alsace-Moselle
(2) Y compris honoraires de dispensation.
(3) Au régime Alsace-Moselle, les taux de remboursement indiqués sont les suivants: 90% au lieu de 65% pour les médicaments à service médical rendu majeur ou important, 80% au lieu de 30% pour les médicaments à service rendu modéré et 15% pour les médicaments à service rendu faible.
100% santé * :
(a) Remboursement dans la limite des prix fixés en application de l'article L.165-3 du Code de la Sécurité sociale. Pour le remboursement de prothèses dentaires entrant dans le cadre du panier 100% Santé * ou dans le panier à honoraires modérés, les remboursements (Sécurité sociale + SwissLife) sont limités aux Honoraires Limites de Facturation (HLF) tels que définis par la réglementation.
(b) Le remboursement de la monture de classe A est plafonné à 30 €.
Le remboursement de la monture de la classe B est plafonné à 100 €.
Les forfaits sont exprimés y compris remboursement de la Sécurité sociale.
Les remboursements intègrent la prestation d'appairage, adaptation de la correction et suppléments pour verres avec filtre en complément de la Ss et à hauteur du ticket modérateur.

TPG00230/ 9/39136287/26022025

Votre Contrat Entreprise

Service Client
CS 50003
59897 LILLE CEDEX 9
Tél : 0 825 317 317 (0,18 € /mn)

gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr
www.swisslife.fr

SwissLife
Prévoyance et Santé

Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital de
EUR 150.000.000

Entreprise régie par
le code des assurances
322.215.021 RCS Nanterre

CERTIFICAT D'ADHESION

Votre n° d'adhésion : **047832127**
Votre identifiant personnel : **GF074186**

GARANTIES ASSUREES ET MONTANT DES PRESTATIONS

COMPLEMENTAIRE SANTE

ACTES	MONTANT DES PRESTATIONS
(c) Pour l'appréciation de la période de deux ans permettant un renouvellement, le point de départ est fixé à la date d'acquisition du dernier équipement. La période est ramenée à un an pour les assurés de plus de 16 ans, en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une dégradation des performances occulaires ou d'évolution de la réfraction liée à des situations médicales particulières prévues par la réglementation en vigueur. Pour les assurés de moins de 16 ans, la période est ramenée à un an sauf dégradation des performances occulaires prévue par la réglementation en vigueur. (d) Ces garanties s'appliquent aux frais exposés pour l'acquisition d'une aide auditive par période de quatre ans par oreille et par bénéficiaire dans les conditions précisées par la liste prévue à l'article L.165-1. Pour l'appréciation de la période de quatre ans permettant un renouvellement, le point de départ est fixé à la date d'acquisition du dernier équipement. Conformément à l'article R.871.-2 du Code de la Sécurité sociale, le remboursement total des aides auditives de classe 2 est plafonné à 1700 € par oreille à appareiller. (e) Une aide auditive de classe 1 doit comporter au moins trois options de la liste A prévues par la réglementation en vigueur. * tel que défini réglementairement Le présent tableau de garanties fait partie intégrante du contrat d'assurance santé et doit être lu et interprété conjointement avec les dispositions générales et particulières du contrat, y compris, mais sans s'y limiter, les clauses de limitations et d'exclusions applicables à certains postes de garanties. PMSS : Plafond mensuel de la Sécurité sociale, valeur au 1er Janvier 2025 :	3925 €

TPG00230/ 9/39136287/26022025

Votre Contrat Entreprise

Service Client
CS 50003
59897 LILLE CEDEX 9
Tél : 0 825 317 317 (0,18 € /mn)

gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr
www.swisslife.fr

SwissLife
Prévoyance et Santé

Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital de
EUR 150.000.000

Entreprise régie par
le code des assurances
322.215.021 RCS Nanterre

CERTIFICAT D'ADHESION

Votre n° d'adhésion : **047832127**
Votre identifiant personnel : **GF074186**

GARANTIES ASSUREES ET MONTANT DES PRESTATIONS

COMPLEMENTAIRE SANTE

ACTES	MONTANT DES PRESTATIONS

FORFAIT PREVENTION

Acte de dépistage, sur prescription médicale :

- dépistage de l'ostéoporose : l'ostéodensitométrie
- dépistage du cancer du côlon : le kit de prélèvement pour le test Hémoccult*(l) et test Hemocheck*(l) ou test de dépistage sanguin Septim 9*(l) ou Prépacol*(l) dans le cadre d'une coloscopie
- dépistage du cancer du col de l'utérus : la recherche du papilloma virus au niveau du col de l'utérus, même en cas de frottis normal
- dépistage des infections génitales par le chlamydiae trachomatis : la détection par PCR (Polymerase Chain Reaction) du chlamydiae trachomatis sur l'endocol et l'urètre
- dépistage de la polyarthrite rhumatoïde : la recherche des anticorps anti-peptide citrullinés

Soins et médicaments préventifs, sur prescription médicale et achat en pharmacie :

- vaccins recommandés aux voyageurs par le conseil supérieur d'hygiène publique de France : rage, typhoïde, hépatite A, méningite à méningocoques, encéphalite à tiques, encéphalite japonaise, fièvre jaune
- antipaludéens pour les voyages
- substituts nicotiniques pour arrêter de fumer, ainsi que Zyban*(l) et Champix*(l), Patchs : médicaments à prendre sous surveillance obligatoire d'un médecin
- vaccin contre la varicelle
- vaccin Zostavax*(l) contre le zona
- vaccin contre le méningocoque pour les enfants
- vaccin contre les gastro-entérites du nourrisson
- vaccins contre le pneumocope chez tous les enfants, même en dehors des collectivités
- compléments à base d'Oméga 3, dans le cadre de la prévention des infarctus
- pose et dépose de l'holter tensionnel dans le cadre du diagnostic et de la surveillance de l'hypertension artérielle
- consultations de diététique
- film contenant des corticoïdes dans le cadre du traitement du psoriasis Betesil*(l)
- housses de matelas et d'oreillers anti-acariens, pour les personnes allergiques
- Epiduo*(l) gel associant anti-acnéique et antiseptique en traitement de l'acné
- prévention dentaire : curetage sous gingival, pose de vernis fluoré, dentifrice au statut de médicament prescrit par votre dentiste, scanner des maxiliaires avant la pose d'implants
- Livial*(l) en traitement des troubles de la ménopause
- contraceptifs non remboursables par la sécurité sociale, Pilules de 3ème génération
- Vésicare*(l) et Détrusitol*(l) des troubles de l'incontinence
- consultations chez un médecin sexologue après chirurgie gynécologique et pour les diabétiques
- prévention des malformations foetales, Fémibion 2*(l)
- traitement du déficit hormonal chez l'homme , Testopatch*(l)
- consultations chez un médecin sexologue après chirurgie uroloqique et pour les diabétiques
- traitement de l'insuffisance veineuse : veinotoiques, antihémoroïdes, antivarices, bas de maintien
- patch anti-inflammatoire d'action locale, Flector Tissugel*(l)
- soin des peaux à tendance kératosique et squameuses Akerat S*(l), Pedimed S*(l), Pedi Relax S*(l)
- consultations chez un psychologue pratiquant l'EMDR - Eye Movement Desensitization and Reprocessing - pour la prévention du stress post traumatique
- compléments alimentaires : Vitamines indiquées en prévention ou traitement de la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA)
- Tout abonnement de 3 mois maximum à la formule Weight Watchers Online et Weight Watchers Pass Lib sur une période de 12 mois**
- Bilan Physique Siel Bleu

Le contenu du module prévention peut évoluer, des actes peuvent être ajoutés ou enlevés, selon les évolutions législatives ou réglementaires et en fonction du progrès médical en matière de prévention.

*(l)ou tout autre médicament de la même classe thérapeutique
** Sur présentation d'une ou plusieurs factures (indiquant vos noms et prénoms).

TPG00230/ 9/39136287/26022025

Votre Contrat Entreprise

Service Client
CS 50003
59897 LILLE CEDEX 9
Tél : 0 825 317 317 (0,18 € /mn)

gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr
www.swisslife.fr

SwissLife
Prévoyance et Santé

Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital de
EUR 150.000.000

Entreprise régie par
le code des assurances
322.215.021 RCS Nanterre

CERTIFICAT D'ADHESION

Votre n° d'adhésion : **047832127**
Votre identifiant personnel : **GF074186**

AUTRES DISPOSITIONS

Le tableau de garanties ne tient pas compte des éventuelles clauses conventionnelles dérogatoires liées au contrat collectif de votre entreprise.

Fait à Lille, le 25 Février 2025.

Signature de l'adhérent

SwissLife Prévoyance et Santé

Pierre FRANCOIS
Directeur Général

Catherine DEBYTERE
Directrice Service Clients
Prévoyance et Santé

Engagement pour la lisibilité

Votre contrat respecte l'engagement de bonnes pratiques sur la lisibilité et l'amélioration de la compréhension des garanties santé.

Un glossaire ainsi que des exemples de remboursement sont à votre disposition sur notre site www.swisslife.fr. Vous pouvez les consulter à tout moment dans la rubrique : *Accueil < Professionnels - Dirigeants < Protéger ma santé, celle de ma famille < Mieux comprendre mes remboursements*

TPG00230/9/29136287/26022025

Dans le cadre de nos relations SwissLife est amené à collecter vos données personnelles dans le respect du Réglement Général sur la Protection des Données (RGPD), de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et des référentiels édictés par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Ces données sont ainsi utilisées pour répondre aux finalités suivantes :

- Passation, gestion et exécution des contrats d'assurances
- Lutte contre la fraude à l'assurance
- Prospection commerciale

Pour une information détaillée sur la gestion de vos données personnelles et l'exercice de vos droits, reportez-vous à notre Politique de protection des données accessible en permanence sur notre site internet et régulièrement actualisée, ou aux Conditions Générales de votre contrat d'Assurance.